

Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du 13 juin 2023

Déclaration liminaire de la CGT (déjà envoyée)

Le préfet effectue un droit de réponse :

Pas de réponse au courrier de la CGT concernant la suppression brutale des 80 euros pour un pot de départ à la retraite car sa rédaction est illisible puisqu'elle n'est pas écrite en langue française, elle est non-conforme à une circulaire du 1^{er} Ministre de 2017 (*pas d'écriture inclusive !*) ;

Il espère qu'à la journée de cohésion il y aura beaucoup de monde.

Il se satisfait des déménagements du B2i et du SCI au bâtiment PISANI (*pour le SCI déménagement sans concertation et du jour au lendemain !*).

L'accès jardin n'est pas ouvert qu'aux cadres et tout le monde peut y prétendre du moment qu'il s'agit d'une rencontre professionnelle. Cela permet justement la cohésion entre les chefs et leurs équipes. (*et la cohésion entre collègues de différents services ?*)

Point 1 - secrétaire FS

Le préfet veut désigner un secrétaire adjoint de séance, la CGT lui rappelle qu'il s'agit d'un secrétaire d'instance.

Le préfet dit qu'il choisit le syndicat SAPACMI parce que la CGT ne signe par les comptes-rendus et en ralentit la diffusion.

La CGT rappelle que ce n'est pas une désignation mais un vote, le SGCD confirme, ce qui agace le préfet de ne pas disposer des bonnes informations.

Il y a deux candidats : Daniel GALLIEN et Marc GIRINON

Vote : Daniel GALLIEN 2 voix et Marc GIRINON 3 voix, Marc élu

Le préfet indique que c'est pour la seule séance, la CGT lui rappelle que le RI prévoit que c'est pour l'année, et que le secrétariat de la formation spécialisée ne se limite pas à signer un PV.

Point 2 - approbation du procès-verbal des CHSCT précédents

La CGT rappelle qu'elle n'est pas en mesure de pouvoir signer ces procès-verbaux (PV) car ses observations – formulées en utilisant les bandes audio - ne sont pas prises en compte et que le retour de l'administration n'est pas fidèle aux échanges lors de ces instances.

De plus, le PV du 20 septembre 2022 a déjà été transmis au personnel sans aucune validation en instance.

Vote : 2 abstentions (UNSA-SAPACMI) et 3 voix contre (CGT).

Les PV sont approuvés compte tenu qu'il n'y a pas l'unanimité de voix contre

Point 3 programmations 2023

La CGT fait observer que les représentants du personnel n'ont pas bénéficié de documents de travail en amont mais le préfet estime que tout va bien se passer.

L'administration propose

- la mise à jour du document unique ;
- la mise en œuvre de la formation des agents de l'instance formation spécialisée.

Durant les échanges, le SG évoque la visite des nouveaux locaux du CERT avec les gens qui siègent dans l'instance et pas d'observation des agents présents car la CGT fait état du manque de concertation en amont lors des déménagements de services.

La CGT fait remarquer que lors de cette visite, aucun plan n'a été mis à disposition afin de connaître l'implantation des bureaux (luminosité, passage de câbles, etc ...)

Le préfet soumet au vote malgré une nouvelle alerte de la CGT sur le fait qu'on ne peut soumettre au vote un sujet sur lequel les représentants du personnel n'ont eu aucun document.

Vote : 5 voix contre ce qui n'empêche pas le préfet de dire que c'est approuvé ; la CGT ainsi que le SG lui indiquent que non.

Point 4 - compte rendu de la cellule de veille du 12 juin 2023

Le SG précise que la cellule de veille conserve son schéma initial tout en y rajoutant certains membres : inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) et infirmière.

Puis, il parle de la situation d'un agent étudiée, traitée de manière individuelle par chaîne hiérarchique avec accompagnement par assistante sociale et médecin de prévention. Il convient d'une vigilance sur ce service. Pour lui la situation est donc traitée.

Pour ce dossier, la CGT rappelle qu'un courrier a été porté à sa connaissance par des agents et qu'à cette occasion il est fait état de propos déplacés de la part des encadrants. La situation de ce service nécessite donc d'être traitée dans sa globalité et non pas de manière individuelle.

Point 5 – analyse des mentions portées au registre de sécurité

Le SG rapporte les mentions traitées au registre santé et sécurité.

La première concerne une difficulté rencontrée lors d'une présence isolée au sous-sol du bâtiment HAUSSMANN pour une mission d'archivages – cette situation a été traitée en mettant en place un téléphone permettant de communiquer mais aussi d'alerter en cas de défaillance ; flash info fait à ce sujet.

Le DSC rappelle la nécessité de passer par l'huissier (registre à consigner) et que ce système sera utilisé dans les sous-sols destinés aux archives (HAUSSMANN et PISANI).

La seconde a été évoquée dans le point précédent.

Point 6 – points d'information

- travaux immobiliers – déménagements de services

Le directeur adjoint du SGCD rappelle les travaux réalisés ainsi que les déménagements en cours

La CGT fait observer la situation scandaleuse suscitée par le déménagement même si provisoire soit-il du BRECI (à la hâte, mobilier basique – table de réunions et pas de meubles fermés à clés pour ranger effets personnels, pas possibilité de faire des courants d'air car la boiserie des fenêtres du couloir est restée collée suite à des travaux de peinture).

Le directeur du SGCD a l'audace d'exprimer que si les cartons ne sont pas finis, c'est un peu la faute des agents du BRECI.

La CGT rétorque que ce n'est de la faute de personnes (BRECI, SIDSC, LI, ...) et qu'il eut été préférable de se poser pour un état des lieux et décaler si besoin de quelques jours ce déménagement provisoire.

- bilan annuel de médecine de prévention

4 jours par mois avec infirmière au lieu de un auparavant

52 consultations en 2022 (27 obligatoires, 11 facultatives et vaccination)

Compte tenu des nombreuses informations fournies, la CGT, après avoir remercié le médecin de prévention de cette présentation, a demandé au SGCD-RH de fournir aux OS le document du bilan présenté, puisque cela n'a pas été fait en amont de la réunion.

- formations premiers secours

Deux sessions déjà programmées en préfecture (6 et 15 juin) et une dans chaque sous-préfecture (décembre et novembre). Il est fait état d'une faible mobilisation pour ces formations.

- journée de prévention santé

Une journée de prévention santé (dépistage diabète et problèmes cardio-vasculaire) est organisée le 19 juin 2023 au bâtiment VEIL (33 rendez-vous tous les créneaux ont été pris). Une prochaine journée est envisagée avec notamment l'hygiène dentaire).

- sécurité incendie

Le DSC fait état des observations ISST suite à l'audit de la préfecture l'année dernière. Seules 2 restent à lever.

De plus, il est fait mention d'une formation incendie de l'UDSP43 d'ici la fin de l'année à destination de l'ensemble des personnels de la préfecture et des sous-préfectures.

La CGT remercie pour la mise en place de ces formations et la mise en place de la journée de dépistage, regrette le peu d'inscription au PSC1. Elle souligne particulièrement l'implication du DSC pour l'obtention de la formation auprès de l'UDSP.

SAPACMI/UNSA s'associe à ces remerciements.

Le préfet décide de lever la séance.

La CGT fait observer qu'il y a 7 points à l'ordre du jour et qu'elle a des questions diverses à évoquer avec les membres de cette instance (notamment la gestion du chauffage, la réception des travaux de climatisation, le renouvellement de la conseillère de prévention et les notes transmises le matin-même).

Le préfet argumente qu'il n'y a pas eu de transmissions dans un délai de cinq jours avant la tenue de questions venant compléter le point 7 et que par conséquent la réunion est close.

La CGT répond que le point « questions diverses » est à l'ordre du jour et qu'il doit être évoqué mais qu'elle a bien compris, puisqu'il n'a eu de cesse de répéter qu'en tant que président de séance c'est lui qui décidait, qu'il ferait ce qu'il voulait.

Point 7 – questions diverses

Ce point ne sera pas abordé

Fin de la F3SCT : 12h40